



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

REÇU LE  
02 FEV. 2023  
DDT-SAUH-BDSP

**État-major des Armées  
État-major de zone de défense de Metz  
Division appui des formations**

Metz, le 27 JAN. 2023  
N° 500 483 /ARM/EMA/EMZD Metz  
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP  
EP3605

Le général de corps d'armée Alexandre d'ANDOUQUE de SÉRIÈGE,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone terre Nord-est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires de la Nièvre.

**OBJET** : permis de construire photovoltaïque – Saint-Léger-des-Vignes (58).

**RÉFÉRENCE** : courriel du 19 janvier 2023.

Par correspondance visée en référence, vous me consultez à propos du permis de construire en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol, lieu-dit « La Carrue », à Saint-Léger-des-Vignes.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'émetts aucune objection à cette demande.

En effet, aucun immeuble militaire ne se trouve dans le périmètre d'implantation et ce dernier n'impacte pas les servitudes d'utilité publique relevant du ministère des Armées.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,  
le colonel (T) Dominique LAMBERT,  
commandant la division appui des formations